

duction de Lord Sandon (vice-président du conseil privé) au Cabinet, le nombre fut porté à treize (1).

Voici les officiers d'Etat qui, d'après l'usage moderne, font toujours partie du Cabinet : le premier lord de la Trésorerie, le chancelier de l'Echiquier, les principaux secrétaires d'Etat, actuellement au nombre de cinq, le premier lord de l'Amirauté et le lord Haut-Chancelier (2). Mais on a également l'habitude d'appeler au Cabinet le lord président du Conseil et le lord du Sceau privé. Plusieurs autres ministères ont ordinairement des sièges au Cabinet : leur nombre n'est jamais inférieur à trois ; rarement il est supérieur à sept ou huit, en outre des personnages énumérés plus haut. Ils sont choisis parmi ceux des principaux officiers d'Etat et chefs de départements possédant des sièges au Parlement, dont le rang, les talents, la réputation et l'influence politique, semblent faire d'eux de puissants auxiliaires, ou parmi ceux dont les services rendus à leur parti, quand ils étaient dans l'opposition, paraissent leur avoir donné les droits les plus sérieux à cette distinction.

On a justement remarqué qu'il est de la plus haute importance de choisir des hommes recherchant le bien public plutôt que leur avantage personnel, suffisamment indépendants dans leurs jugements pour proposer ou suivre une ligne politique de progrès, et suffisamment indépendants de caractère pour résister aux

(1) *Fort. Rev.*, v. 24, N. S., p. 265.

(2) *Rep. on Off. Sal., Com. Pap.*, 1850, v. 15 ; *Evid.*, 325 (Opinion de Sir Robert Peel).